

Compte rendu du conseil municipal du 29 Mars 2021

Présent : Dominique Chauvin, François Mivelle, Daniel Jeannaux, Sylvie Bourgeois, Emilie Coulon, Laurent Lestienne, Audrey Menin, Yvette Ramboz.

Absents excusés : Georges Balanche, Marie Binetruy, Raphaël Tomatis.

Pouvoir de Georges transmit à Yvette (non pris en compte pour les votes relatifs au budget).

Invitée : Elise FOURNIER, secrétaire de mairie.

La séance commence à 20h10.

Avant-propos, nous avons discuté de la mise en place d'un centre de vaccination à Nozeroy le 8 avril 2021 pour la première injection et le 6 mai pour la 2^{ème}. Le lieu a été désigné, la maison de santé, et nous recherchons des bénévoles pour l'accueil des patients. La maison de santé s'occupe de contacter le personnel médical.

1. Approbation du PV de la réunion du 01 mars 2021.

Le procès-verbal de la réunion précédente est validé par l'ensemble du conseil municipal présent.

- 9 voix pour / 0 contre / 0 abstention

2. Approbation du compte administratif 2020.

Sous la Présidence de M. MIVELLE François délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Dominique CHAUVIN, après s'être fait présenter le budget primitif, après explication du bilan financier de l'année 2020 par Elise FOURNIER, secrétaire, l'ensemble du conseil approuve le compte administratif de l'année écoulée.

- 7 voix pour / 0 contre / 0 abstentions (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		127 117.60	35 823.98		35 823.98	127 117.60
Opérations de l'exercice	497 501.39	408 520.63	176 035.15	305 923.52	673 536.54	714 444.15
TOTAUX	497 501.39	535 638.23	211 859.13	305 923.52	709 360.52	841 561.75
Résultats de clôture		38 136.84		94 064.39		132 201.23
Restes à réaliser			11 400.00			
TOTAUX CUMULES			223 259.13	94 064.39		
RESULTAS DEFINITIFS			223 259.13	94 064.39		

3. Approbation du compte de gestion 2020.

Après lecture et explication du bilan financier de l'année 2020 par Elise, l'ensemble du conseil approuve le compte gestion de l'année écoulée.

- 8 voix pour / 0 contre / 0 abstentions

4. Affectation du résultat.

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION NON BUDGET.	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-35 823.98€		129 888.37€	Dépenses 11 400.00€ Recettes 0.00	-11 400.00€	0.00€ 0.00€	118 488.37 €
FONCT	305 941.58€	178 823.98€	-88 980.76				38 136.84€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	38 136.84 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00€
Solde disponible affecté comme suit :	0.00€
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	38 136.84€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00€
Total affecté au c/1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00€

- 8 voix pour / 0 contre / 0 abstentions

5. Vote du budget primitif 2021.

Après lecture et explication du budget primitif pour l'année 2021 par Elise FOURNIER, l'ensemble du conseil approuve le BP 2021.

Nous débattons sur les subventions 2021 pour en accorder à l'APERNE et au comité d'animation.

Audrey MENIN, Sylvie BOURGEOIS et Laurent LESTIENNE ne prennent pas part au vote de la subvention pour l'APERNE. Audrey MENIN et Sylvie BOURGEOIS ne prennent pas part au vote de la subvention au Comité d'Animation.

Après en avoir délibéré le conseil décide, pour 2021, de verser des subventions aux associations suivantes :

- La Tour Fleurie :	1 500€ (9 voix pour/9 suffrages exprimés)
- Le Souvenir Français :	40€ (9 voix pour/9 suffrages exprimés)
- Les Amis de Yoline	500€ (9 voix pour/9 suffrages exprimés)
- Les Amis du Vieux Pays de NOZEROY	1 000€ (9 voix pour/9 suffrages exprimés)
- Comité d'Animation de NOZEROY	1 000€ (7 voix pour/7 suffrages exprimés)
- APERN	1 000€ (6 voix pour/6 suffrages exprimés)

6. Vote des taxes.

Après un débat sur les impôts communaux, le conseil décide, d'augmenter les impôts fonciers bâtis de 1%. Les taxes n'avaient pas été réévaluées depuis 2014.

- 9 voix pour / 1 contre / 0 abstentions

7. Délibération créance douteuse.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire. Son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances risquant d'être compromises.

Ce principe s'applique à toutes les collectivités sans seuil de population.

Celles-ci ont ainsi l'obligation de prévoir des provisions par délibération et procéder à leur mandatement à hauteur de 15% des créances risquant d'être compromises.

Chaque année, le montant des provisions pour créances risquant d'être compromises sera ajusté, soit par constitution de provisions supplémentaires, en cas de détérioration de celles-ci, soit par reprise de ces provisions en cas de diminution du montant de ces créances.

La méthode annuelle de calcul de ces créances repose sur le solde des comptes 4116, 4126, 4146, 4156, 4161, 4626, 46726, représentant les créances douteuses dues à la collectivité et figurant à la balance d'entrée de l'exercice considéré de la collectivité. Au total cumulé de ces soldes comptables sera affecté le taux de 15 %.

Après ouverture des crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions, celles-ci feront l'objet d'un mandatement article 6817, chapitre 68 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants » en cas de constatation de provision initiale ou complémentaire, ou d'un titre de recette, article 7817, chapitre 78 « Reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants », en cas de reprise sur provision, ceci sur présentation d'un décompte justifiant du montant des provisions.

Considérant le risque associé aux créances risquant d'être irrécouvrables, sur proposition du comptable public, le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire chaque année au budget, en dépenses ou en recettes, les crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions.

9 voix pour / 0 contre / 0 abstentions

8. DIA Vente Agnès FOWLER.

Le conseil ne prend pas son droit de préemption pour la vente de cette propriété.

- 9 voix pour / 0 contre / 0 abstentions

9. Convention avec le cabinet Colin, pour la réfection de la place Jean l'Antique et de la rue de l'agriculture.

La pré-étude faite par le cabinet Colin pour la réfection de ces deux secteurs de Nozeroy, prévue pour 2022, est estimée à un coût de 200.000 €. Le coût de l'étude du cabinet sera de 10% de la somme finale. Le conseil valide cette pré-étude.

- 9 voix pour / 0 contre / 0 abstentions

10. Questions diverses.

- o Mlle VACELET sollicite la commune pour le financement de livrets-jeux, créés dans le cadre de ses études en partenariat avec l'Association des Amis du Vieux Pays de NOZERoy, qui seraient distribués à l'office du tourisme. Le conseil a apprécié ces livrets et propose un financement à hauteur de 50% de la facture d'impression de 100 livrets pour un montant de 300€.
- o Proposition financière SIDEC sauvegarde des données bureautiques. L'ensemble du conseil valide le fait de souscrire à un stockage de ses données par le SIDEC.
- o Guide sortir Jura. Le conseil ne donne pas suite aux demandes de cet organisme.
- o Devis ossuaire. L'ensemble du conseil valide le devis pour la création d'un ossuaire dans le cimetière. Entreprise Gauthier, devis à 3 440€ TTC.
- o Sécurité cimetière : Suite à la réalisation des cavurnes, il y a eu une élévation du terrain, au plus proche du mur extérieur, dans la partie basse du cimetière. Le risque de chute est très important. Nous allons trouver une solution dans les plus brefs délais.
- o Dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de la Mairie, les locataires des garages sur la place de la Mairie ont été privés d'accès durant 3 semaines. Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, il est décidé d'une remise gracieuse d'un mois de location à chacun des locataires



Fin de séance 23h00

Secrétaire de séance,
François Mivelle.